

Rapport P-201 A de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition P-201 intitulée: «Pour le maintien des prestations municipales versées aux rentiers AVS/AI relevant de l'OCPA».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 5 novembre 2008)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-201 au Conseil administratif.